

Accueil > Outils de documentation, d'information >
Textes officiels > Le Bulletin officiel > 2009 > n°39
du 22 octobre 2009 > Enseignements élémentaire et
secondaire

Bulletin officiel n°39 du 22 octobre 2009

Enseignements élémentaire et secondaire

Activités éducatives

21ème Semaine de la presse et des médias dans l'école

NOR : MENE0922269C

RLR : 554-9

circulaire n° 2009-145 du 14-10-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux coordonnatrices et coordonnateurs du centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale ; aux principales et principaux ; aux proviseurs

La vingt et unième Semaine de la presse et des médias dans l'école se déroulera du lundi 22 au samedi 27 mars 2010 en France métropolitaine. Dans les collectivités d'outre-mer, les dates et les modalités de cette manifestation sont arrêtées par chaque recteur.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école a pour but de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information. Depuis juillet 2006, l'éducation aux médias figure dans le socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser en fin de scolarité obligatoire (article D. 122-1 du code de l'Éducation et son annexe, issus du décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006). Elle rejoint à ce titre l'objectif poursuivi par le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif (décret n° 93-718 du 25 mars 1993 modifié par le décret du 28 mars 2007). Le CLEMI assure ainsi une veille sur la place de l'éducation aux médias dans les programmes d'enseignement (premier et second degrés) et en propose un recensement complet qui peut être consulté sur son site internet <http://www.cleми.org>

La Semaine de la presse et des médias dans l'école, en tant qu'action éducative en lien avec les apprentissages fondamentaux, vise donc à promouvoir une démarche d'éducation aux médias qui se veut globale et cohérente. À ce titre, il est souhaitable qu'elle soit intégrée au projet d'école ou d'établissement.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école repose sur trois principes majeurs :

I - Le partenariat

Plusieurs institutions et entités publiques et privées sont associées : le système éducatif, les médias d'information, La Poste et sa filiale Société de traitement de presse (S.T.P.). L'institution scolaire assure l'accueil des moyens d'information dans toute leur diversité et le travail pédagogique avec les élèves (débat, ateliers, concours, panoramas de presse, etc.) ; les éditeurs de presse garantissent le nombre et la date de parution des quotidiens et des magazines mis à la disposition des établissements ; La Poste et la S.T.P. assurent l'acheminement des exemplaires de journaux et de magazines.

II - Le volontariat

Chacun est libre de s'associer à la Semaine de la presse et des médias dans l'école et décide de son degré

d'implication dans l'opération. Enseignants, élèves, éditeurs de presse et professionnels des médias acceptent de s'engager dans cette opération afin d'enrichir leur connaissance et leur compréhension mutuelles.

III - La gratuité

Les éditeurs de presse offrent plus d'un million d'exemplaires de leurs publications et financent cet acheminement. Les journalistes se déplacent bénévolement pour participer aux conférences et aux tables rondes organisées dans les établissements scolaires. La Poste prend à sa charge une partie du coût des envois postaux.

Thématique

Cette année, les participants sont invités à travailler le thème : « **Qui fait l'info ?** ». Il s'agit pour les enseignants et leurs élèves de s'interroger sur les problématiques liées aux sources et au statut de l'information, à la déontologie des journalistes, à la différence entre communication et information ainsi qu'à la fonction de la publicité dans les médias.

Pilotage

La Semaine de la presse et des médias dans l'école est une initiative du ministère de l'Éducation nationale. L'opération est coordonnée par le CLEMI, en partenariat avec les professionnels des médias, La Poste et la S.T.P. Dans chaque académie, elle est placée sous la responsabilité du recteur qui en anime la cellule de coordination. Elle comprend les différents acteurs concernés par l'opération : les coordonnateurs académiques du CLEMI, les associations péri-éducatives, les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique lorsqu'ils y sont associés, etc. La cellule de coordination est également chargée de l'organisation matérielle, du suivi pédagogique et de l'évaluation académique de la Semaine de la presse et des médias dans l'école. Elle peut intégrer, le cas échéant, des professionnels des médias particulièrement investis dans l'opération.

Procédures d'inscription

L'inscription est obligatoire et se fait sur le site internet du CLEMI (<http://www.clemi.org>) :

- **pour les écoles et les établissements scolaires** : du jeudi 7 janvier au samedi 6 février 2010 ;
- **pour les médias** : du mardi 23 novembre au mardi 22 décembre 2009.

Chaque enseignant inscrit reçoit un code personnel avant de choisir les exemplaires qu'il souhaite recevoir. Ce code doit être soigneusement conservé. Moins de dix jours après leur inscription, les enseignants reçoivent à l'adresse qu'ils ont indiquée sur le site un récépissé d'inscription, un dossier pédagogique ainsi que trois affiches de la Semaine de la presse et des médias dans l'école.

Recommandations

La réservation des journaux doit être assurée uniquement par le responsable pédagogique du projet. Tous les titres ayant reçu un numéro de commission paritaire et qui sont en vente dans les kiosques peuvent participer à la Semaine de la presse et des médias dans l'école, quelles qu'en soient l'opinion, l'illustration ou la ligne éditoriale. C'est pourquoi il est particulièrement important que le choix des enseignants corresponde à un projet pédagogique précis et respecte le pluralisme des opinions d'une part, la sensibilité des élèves d'autre part. Dans la mesure où les sites internet participent à cette semaine, il appartient au responsable pédagogique de faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des sites qui risquent de présenter des informations orientées, des opinions réprouvées par la loi ou des images choquantes.

Partenaires

La Semaine de la presse et des médias dans l'école laisse toute latitude pédagogique aux équipes éducatives pour concevoir et organiser leur travail. Les enseignants intéressés par l'opération doivent contacter directement les professionnels des médias qu'ils souhaitent accueillir dans leurs classes. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site du CLEMI.

À cet égard, il est recommandé de diversifier les intervenants. C'est pourquoi les enseignants peuvent solliciter :

- les journalistes des radios publiques ou associatives liées à la Semaine de la presse et des médias dans l'école ;
- les professionnels des 124 agences de presse adhérentes à la Fédération française des agences de presse - F.F.A.P. (<http://www.ffap.fr>) ;
- les journalistes adhérents à l'Union des clubs de la presse de France et francophones - U.C.P.F. (<http://www.ucpf.org>) ;
- les journalistes de l'Association des journalistes de l'information sociale - AJIS (<http://www.ajis.asso.fr>) ;
- les journalistes de l'Association française des journalistes agricoles, de l'alimentation, de l'environnement et de la ruralité - AFJA (<http://www.afja.net>) pour les établissements relevant de l'enseignement agricole.

En outre, il peut être utile de consulter le « MediaSig », un annuaire qui recense les coordonnées de 8 000 professionnels des médias nationaux (presse écrite, audiovisuelle, services de presse de l'administration, correspondants de la presse étrangère en France, etc.). Ce guide, vendu par la Documentation française, pourra être consulté gratuitement par les participants au mois de mars 2010 sur le site

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>.

Les enseignants peuvent enfin trouver sur le site du CLEMI des informations pratiques et pédagogiques complémentaires afin de préparer leur Semaine de la presse et des médias dans l'école dans les meilleures conditions (coordonnées des professionnels des médias, des partenaires de l'opération et des coordonnateurs académiques du CLEMI, fiches pédagogiques, etc.).

Accompagnement pédagogique

À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'école, le CLEMI et ses partenaires mettent à disposition une importante série de documents d'accompagnement :

- un dossier pédagogique réalisé par le CLEMI, composé de fiches disciplinaires (premier et second degrés), de fiches conseils et de fiches d'information. Conformément aux priorités définies par la circulaire de rentrée 2009 (circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009), une fiche pédagogique portera plus spécifiquement sur la lutte contre les discriminations et sur la place des femmes dans les médias. Le concours « Les Olympes de la parole », organisé par l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU), pourra s'inscrire dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école. Le thème retenu pour ce concours est le suivant : « En 2010, comment les médias peuvent-ils améliorer l'image de la femme dans une perspective d'égalité, entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes ? » ;

- des dépêches en français, anglais, espagnol, arabe et portugais ainsi que des infographies et des photographies d'actualité proposées aux établissements participants par l'Agence France-Presse (A.F.P.) pendant le mois de mars 2010. Les ressources seront disponibles sur le site internet de l'AFP (<http://www.afp.com>) ;

- un mois d'abonnement à lemonde.fr pour les enseignants participants ;

- des classes de maîtres organisées par France 5, dont la projection d'un programme de la chaîne suivie d'une rencontre-débat entre des élèves et des membres de l'équipe de production (auteur, réalisateur, producteur ou protagoniste). Des vidéos sur le thème seront également disponibles sur le site internet de France 5 « Curiosphere.tv » ;

- des outils pédagogiques de comparaison du traitement des informations entre les journaux télévisés nationaux et internationaux, diffusés par TV5 Monde ;

- cinq modules vidéo expliquant aux enfants la conception d'un magazine, proposés par Bayard-Presses et le Web pédagogique. Les rédactions d'Astrapi et d'Okapi y présenteront leurs métiers en cinq étapes : rédacteur en chef, secrétaire de rédaction, directeur artistique, journaliste, fabricant.

Ces vidéos seront téléchargeables gratuitement sur les sites du Web pédagogique

<http://www.lewebpedagogique.com>

et de Bayard-Presses <http://www.bayard-jeunesse.com> ;

- des fiches pédagogiques mises en ligne pour tous les titres envoyés aux enseignants par l'éditeur de presse Milan jeunesse ;

- un accès gratuit à PresseEdu, le service de la presse en ligne : les élèves participants pourront accéder via une interface à une vingtaine de titres (neuf quotidiens et dix magazines) et les enseignants pourront consulter des dossiers thématiques permettant une mutualisation des bonnes pratiques ;

- un accès au journal et au « Club » du quotidien d'information généraliste Mediapart ;

- des dossiers thématiques mis en ligne sur le site de réflexion critique sur les médias Arrêt sur images ;

- des milliers d'exemplaires du Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ) et du Süddeutsche Zeitung (S.Z.), grâce au soutien de l'ambassade d'Allemagne, ainsi que des journaux espagnols et britanniques, grâce au soutien de l'Office pour l'Éducation de l'ambassade d'Espagne et du British Council ;

- un mois d'accès au Cambodge Soir Hebdo, hebdomadaire francophone traitant de l'actualité au Cambodge et en Asie du Sud-Est ;

- un logiciel de simulation « Fais ton journal ! », permettant aux établissements scolaires la création d'un journal, proposé par le Syndicat de la presse des jeunes ;

- une banque de fiches pédagogiques pluridisciplinaires sur l'actualité à destination des enseignants du premier et du second degrés, proposée par le site internet SCOOP! ;

- un mini-journal, diffusé à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires par les Nouvelles messageries de la presse parisienne (N.M.P.P.), présentant les quotidiens nationaux et les circuits de diffusion de la presse avec des coupons de réduction pour l'achat de quotidiens ;

- des films sur l'état de la presse dans le monde, mis à disposition des enseignants par l'Association mondiale des journaux (A.M.J.-W.A.N.).

Des contributions complémentaires pourront enrichir cette offre : elles seront annoncées sur le site internet du CLEMI.

Journaux scolaires et lycéens

Au même titre que la presse professionnelle, les élèves qui produisent un journal scolaire peuvent l'inscrire en tant que média à la Semaine de la presse et des médias dans l'école. La Poste accepte en effet d'acheminer cent exemplaires de cent journaux scolaires et lycéens. À cette fin, le responsable de publication doit inscrire

son journal entre le mardi 23 novembre et le mardi 22 décembre 2009 dans la rubrique « médias » du site internet du CLEMI.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école peut être l'occasion pour les écoles et les établissements scolaires de participer au concours national des journaux scolaires et lycéens Alexandre-Varenne organisé par le CLEMI, la Fondation Varenne, les associations Jets d'encre et Régions Presse Enseignement Jeunesse (ARPEJ). Ce concours est ouvert à tous les élèves de tous les niveaux.

Contribution au parcours de découverte des métiers et des formations

La Semaine de la presse et des médias dans l'école s'inscrit naturellement dans le processus de généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations, tel qu'il est spécifié dans la circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008 et peut en être un temps fort dès la classe de cinquième. C'est en effet l'occasion pour les enseignants de faire découvrir à leurs élèves la vie des entreprises par la lecture de la presse professionnelle : la Fédération nationale de la presse spécialisée, qui regroupe près de 1 500 publications, peut de ce point de vue être mobilisée. Par la suite, des visites en entreprises peuvent être organisées : journal local, imprimeur, routage, marchand de journaux mais aussi radios, télévisions, etc.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école dans les établissements français à l'étranger

Uni-Presse, l'association chargée de promouvoir la presse française à l'étranger, et La Poste s'associent à la vingt et unième Semaine de la presse et des médias dans l'école. Tous les établissements français de l'étranger dépendant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.) et de la Mission laïque française reçoivent en effet une cinquantaine de titres reflétant le pluralisme et la diversité de la presse française. À cette occasion, le concours « Paroles de presse », qui permet à des élèves d'interviewer un journaliste et d'écrire son portrait sous une forme journalistique, est reconduit. Cette année, le concours est ouvert aux dix-sept académies partenaires du réseau de l'A.E.F.E. Des informations complémentaires sur les modalités de ce concours sont disponibles sur le site <http://www.scolafrance.info/parolesdepresse>

Bilan de l'opération

Le CLEMI dresse au niveau national un bilan des actions conduites dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école. Ce bilan fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport national téléchargeable sur le site du CLEMI.

Il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information concernant les modalités de participation soit largement diffusée dans les écoles et dans les établissements scolaires. Cette diffusion peut se faire via les coordonnateurs académiques du CLEMI ou par le biais des corps d'inspection territoriaux.

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
Luc Chatel

Infos site

Contact
Espace presse
Plan du site
Liste des sigles
Mentions légales
Crédits

Accessibilité

Accessibilité du site
Référentiel général
d'accessibilité pour
les administrations

Abonnement

 [RSS](#)
Alertes électroniques

Sites publics

MonServicePublic.fr
Legifrance
Charte Marianne



Sites de l'Éducation

Eduscol
Educnet
Onisep
CNED
[Scérén-CNDP](#)